

---

Adresse de l'agent national du district de Chambéry (Mont-Blanc) qui informe la Convention sur la vente des biens nationaux, la production de salpêtre et des offrandes civiques, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de l'agent national du district de Chambéry (Mont-Blanc) qui informe la Convention sur la vente des biens nationaux, la production de salpêtre et des offrandes civiques, lors de la séance du 24 messidor an II (12 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 89;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23475\\_t1\\_0089\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23475_t1_0089_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

cides; et le souvenir des malheurs encourage l'homme de bien qui combat pour les repousser. Nos cœurs et nos bras tournés vers vous, vous offrent sans cesse le tribut de notre reconnaissance. Restez à votre poste, rendez immuable la félicité publique, soyez les pères et les libérateurs de la Patrie. Pour nous fideles a nos sermens, nous benissons nos freres et nos enfans qui versent leur sang pour la cause de la liberté et nous jurons de les imiter.

Vive la republique une et indivisible. Vive la montagne. Vive la Convention ».

LAPOTERIE (*Presid.*), MONTINET (*Secret.*).

#### 4

**L'agent national du district de Caraman, département de Haute-Garonne, annonce qu'une citoyenne pauvre étant accouchée de deux enfans mâles, et n'en pouvant nourrir qu'un, la société populaire du lieu s'est chargée de fournir aux besoins de l'un de ces deux jumeaux (1).**

[*Caraman, 10 prair. II. Au présid. de la Conv.*] (2)

« Citoyen President

La seance d'hier de la Société populaire de ma Commune est trop interessante pour ne pas m'empresser de te faire part d'un trait d'humanité qui caractérise le vrai republicain et qui prouvera à la Convention nationale que ce n'est pas en vain qu'elle a mis la justice la probité et toutes les vertus à l'ordre du jour : l'officier public annonce qu'une citoyenne pauvre et par consequent patriote vient d'accoucher de 2 enfans mâles et que la delicatesses de son tempérament la met dans l'impossibilité de les allaiter tous les 2, la société se lève toute entiere et delibere sur la proposition de l'officier public, qu'elle fournira a tous les besoins de l'un des 2 jumeaux qui sera confié a une nourrice; cette scene touchante se passe au milieu des applaudissemens et des acclamations d'un peuple immense qui se retire en benissant les travaux immortels des Regenerateurs des mœurs publiques et de la morale. Vive la République ! ».

F. ANSAS (*agent nat.*).

#### 5

**L'agent national du district de Chambéry, département du Mont-Blanc, écrit à la Convention nationale que les biens nationaux se vendent avec rapidité dans ce district, et sur-tout en petits lots, et que plusieurs portions estimées en total à 146,910 liv., ont été vendues 348,260 liv.; ce qui fait 201,350 liv. au-dessus de l'estimation.**

**Il annonce aussi qu'un superbe atelier de salpêtre est établi à Chambéry; que des artistes**

(1) P.V., XLI, 194. B<sup>in</sup>, 28 mess., (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1432; J. Fr., n<sup>o</sup> 656; Mess. soir, n<sup>o</sup> 692; M.U., XLI, 392 (cette gazette ajoute : « Applaudissemens. Mention honorable »).

(2) C 309, pl. 1200, p. 21.

**zélés et intelligens le dirigent, que toutes les dispositions ont été prises pour propager cet exemple au moins dans tous les chef-lieux de cantons du district; que les cuivres rouges et jaunes se multiplient dans les dépôts, tous les bons citoyens s'empressant de faire des offrandes civiques, et que ces cuivres seront bientôt rendus à leur destination; enfin, que plus de 2,000 quintaux de métal provenant des cloches sont en route pour Valence, et vont augmenter la masse terrible de l'airain destiné à renverser les phalanges barbares de l'orgueil et de la tyrannie (1).**

[Mention honorable] (2).

#### 6

**Le 73<sup>e</sup> régiment, 24<sup>e</sup> bataillon de la Charente et la compagnie franche de Saint-Gilles, en garnison à Grands-Monts, département de la Vendée, ont fait don, pour les pères indigens dont les enfans servent la patrie, de 230 liv.**

**Ils informent la Convention nationale que les brigands avoient caché en terre 2 pièces de canon qui ont été trouvées et envoyées au Port-Fidèle (3).**

[*Grands Monts, départ<sup>t</sup> Vengé (cy-devant St-Jean-de-Monts), 24 prair. II*] (4).

« Représentants,

A leur sortie du Marais et après avoir chassé les brigands du Perrier, repaire dont ils avoient fait leur cartier général, les 73<sup>e</sup> régiment, 24<sup>e</sup> bataillon de la Charente et la compagnie franche de St. Gilles, cantonnés a Grands Monts, voulant au sein et entourés de brigands (*sic*) propager de tous les moyens possibles, les principes republicains dont ils sont pénétrés, se sont formés en société populaire, pour faciliter a tous les braves soldats qui les composent le moyen de se pénétrer de vos sages décrets. Nos premières séances ont été employées à lire les scélé-ratesses des conspirateurs Hébert et autres; qu'elle été grande leur audace, que de maux ils préparaient à leur patrie, mais vous étiez là, incorruptibles représentants, vous avez encore sauvé la République et satisfait à la vengeance nationale.

La vertu fut et sera de tout temps l'effroi du crime, aussi se sont-ils efforcés de renverser tout principe moral en prêchant l'athéisme, sisteme des plus favorable aux méchants qu'il confond sans distinction avec les bons. Votre décret du 18 floréal auquel nous applaudissons avec enthousiasme, a préservé la République des maux que lui prépa-roient les traitres, et fait connaître au peuple ceux qui le caroissoient que pour mieux l'asservir.

(1) P.V., XLI, 194. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 1<sup>er</sup> therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Mentionné par J. Sablier, n<sup>o</sup> 1432; J. Fr., n<sup>o</sup> 656; J. Paris, n<sup>os</sup> 559 et 565.

(2) M.U., XLI, 390; Audit. nat., n<sup>o</sup> 663.

(3) P.V., XLI, 195 et 335. B<sup>in</sup>, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Paris, n<sup>o</sup> 565.

(4) C 308, pl. 1193, p. 8.